

de bois, de pâte à papier ou de papier, ou encore de saumon ou d'autres sortes de poisson au Royaume-Uni, il faut que ce dernier puisse exporter au Canada. Nous ne pouvons donc pas considérer isolément le fait que la politique gouvernementale qui consiste à dévaluer le dollar va améliorer l'état de nos exportations. Quelles en seront les répercussions si cela doit nuire à nos importations du fait que nous ne pourrions pas vendre nos produits contre des dollars? Que pense le ministre de la contre-partie du déséquilibre? Le ministre ne nous en dit rien, ce qui est très injuste. Il ne nous montre qu'un côté de la médaille; or, pour que le gouvernement et sa politique soient un succès, il faut qu'on nous brosse un tableau complet des choses.

J'estime qu'on ne nous a pas suffisamment expliqué les répercussions qu'aura la dévaluation du dollar au Canada lui-même. Ainsi que la représentante de Niagara-Falls l'a signalé ce matin dans la question qu'elle a posée, des répercussions se font déjà sentir.

Une voix: C'était l'honorable député de Welland (M. McMillan).

M. Winch: Non, je veux parler de la question au sujet de la galette. S'il faut en croire les journaux, le prix du blé a monté. Parce que le prix du blé a monté, le prix de la farine a monté également, et parce que le prix de la farine a monté, les boulangers disent que le prix du pain va monter. Les répercussions se font donc déjà sentir. Quelles seront-elles dans d'autres domaines, sur d'autres articles d'importation qui sont de stricte nécessité au Canada? Prenons, par exemple, quelques petits articles dont on se sert chaque jour à la maison: thé, café, cacao, épices, toutes ces choses que nous devons maintenant payer avec des dollars dévalués. Je pense que nous avons bien le droit d'avoir une meilleure idée de l'étude et de l'analyse économiques qu'a faites le ministre, afin que nous puissions savoir au juste quelles répercussions cette politique aura sur le coût de la vie au Canada.

Le ministre cherche à obtenir des provinces et des municipalités qu'elles négocient une plus grande part de leurs emprunts au Canada. C'est un objectif souhaitable. Par sa politique actuelle, il espère qu'elles pourront emprunter à des taux d'intérêt plus faibles. C'est là un objectif auquel nous souscrivons tous, et nous espérons qu'il en résultera une épargne de millions de dollars comme le prévoit et le souhaite le ministre. J'aimerais que cette politique économique soit mise en œuvre dans tous les secteurs, mais le ministre ne voit pas la chose du même œil que moi.

Nous approuvons, bien sûr, la dévaluation du dollar et les objectifs attendus qui, nous l'espérons, seront atteints par la suite. Mais,

[M. Winch.]

d'autre part, que va-t-il en coûter aux provinces et aux municipalités qui doivent rembourser des centaines de millions de dollars empruntés aux États-Unis et ailleurs, si elles doivent payer leurs dettes en dollars dévalués? D'après moi, les provinces et les municipalités devront déboursier des millions de dollars qu'elles ne comptaient pas devoir payer. Comment et dans quelle mesure cela va-t-il s'équilibrer? Il s'agit là de politiques économiques de base que le ministre n'a pas expliquées. C'est injuste de ne nous faire voir qu'un seul côté du tableau, et j'estime qu'en agissant ainsi, on induit en erreur la Chambre et le peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, vu que le temps qui m'est accordé passe rapidement, j'aimerais dire quelques mots d'un des aspects les plus importants des propositions formulées par le ministre des Finances (M. Fleming), mais dont on n'a presque pas parlé jusqu'à présent, savoir les relations fiscales entre le gouvernement central et les provinces. Je vois que la location des domaines fiscaux prendra fin le 31 mars 1962. Je connais ce sujet quelque peu, car je siégeais à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en 1941, lorsque nous avons signé le premier accord concernant la location des domaines fiscaux. J'étais encore là lorsque cet accord a été renouvelé, après quelques modifications, cinq ans plus tard.

En 1941, le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de signer un accord concernant la location des domaines fiscaux. Pourquoi a-t-il agi ainsi? A mon avis, c'est parce qu'il importait, à ce moment-là, d'établir une planification et de trouver des moyens de financement, à l'échelon national, afin de permettre au gouvernement fédéral de remplir ses obligations en temps de guerre. Reconnaissant cette nécessité à l'époque, les provinces ont conclu un accord. Après la guerre, on a maintenu en vigueur ces ententes de location fiscale, parce que le principe en était bon, qu'elles offraient une méthode efficace, et aussi parce qu'on a cru qu'une politique qui s'était montrée précieuse en temps de guerre pouvait fort bien rendre d'aussi grands services en temps de paix, car les problèmes à étudier et à régler sont toujours là.

J'ai considéré ces ententes comme une excellente chose lors de leur institution et je suis encore de cet avis. Je crois que les propositions de rechange que le ministre des Finances offre dans son budget constituent un recul sous tous les rapports, sauf celui des chicanes et des difficultés.

L'hon. M. Fleming: C'est justement ce qu'elles suppriment.